



Demande suite à un licenciement économique

Par **marianne0510**, le **30/09/2009** à **13:16**

Bonjour,

Mon ami a été licencié, licenciement économique en juin 2009, il est actuellement au chômage. Il était technicien commercial.

Il a appris récemment que son ex-employeur venait d'embaucher une tierce personne sur un poste de vendeur en date du 8 septembre 2009.

Son ex-employeur n'aurait-il pas dû contacter mon ami pour lui proposer ce poste (même si ce n'était pas les mêmes fonctions) vu qu'il était le dernier et le seul licencié du magasin, avant de l'offrir à un quelqu'un d'autre d'autant plus que cela était un licenciement économique?

Doit-on le poursuivre au prud'homme?

Merci de ce que vous ferez pour moi.

Cordialement,

Marianne